

« L'avortement est un droit des femmes que notre société se doit de faire respecter dans les meilleures conditions. »

Contraception, avortement, droit à disposer de son corps

rendons nos droits universels



La Docteur Martine Hanchuel, spécialiste en gynécologie obstétrique et échographie, est responsable de l'unité de planification et IVG de l'hôpital Pierre Brossolette « Les Blancs » à Paris.

« Mon engagement pour l'avortement est né au début de mes études de médecine, juste avant le vote de la loi Veil. Étudiante à Necker où les médecins étaient féroce­ment contre, je voyais des femmes dont la vie était mise en danger par des pratiques illégales. Je ne comprenais pas pourquoi la médecine ne leur venait pas en aide, simplement par humanisme. Ce n'est que plus tard que j'ai réalisé qu'il s'agissait d'enjeux moraux et idéologiques.

On comprend mieux qu'une femme soit enceinte quand on connaît ses difficultés à trouver une contraception adaptée à son mode de vie ou ses problèmes de couple, matériels, ou si on sait qu'elle est confrontée à des violences. Les recommandations de la Haute Autorité de Santé de 2001 préconisent des moyens dédiés et spécifiques pour l'IVG. L'avortement ne doit pas être espéré rentable, mais considéré comme une obligation de santé publique.

On pourrait imaginer, à l'instar de ce qui se passe dans de nombreux pays européens, la pratique des IVG sous anesthésie locale et médicamenteuses dans des structures légères. Il faut expliquer aux femmes les différentes méthodes de contraception et d'avortement. Dans un cas comme dans l'autre, elles doivent pouvoir choisir en connaissance de cause. » - Dr Martine Hanchuel

1967 : Légalisation de la contraception

1975 : Loi Veil autorisant l'avortement (définitif) en 1978

1982 : Rétablissement de l'IVG

1993 : Création du droit d'entrée à l'IVG

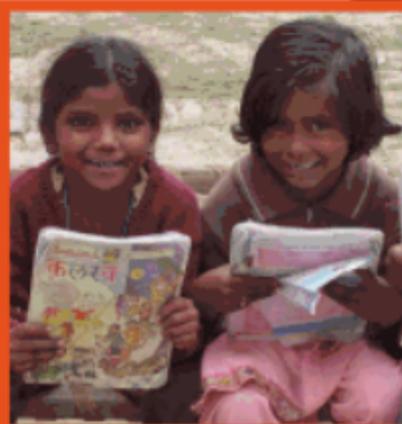
2001 : Le délai légal passe de 10 à 12 semaines de grossesse (14 semaines d'aménorrhée)

2004 : mise en place des IVG sans établissement de santé ou « avortements en ville ».

« En Inde, changer le quotidien des femmes, c'est changer celui de la communauté. »

Droit à l'instruction

rendons nos droits universels



L'association franco-indienne Sruti (qui signifie « femme » en sanskrit) permet à des femmes et des filles des villages éloignés en Inde d'accéder à l'instruction, la clé de l'autonomie.

En favorisant l'alphabétisation et la connaissance de leurs droits, en les informant sur l'hygiène et la santé, en mettant en place des projets leur permettant d'avoir une activité rémunératrice, en scolarisant les petites filles, Sruti donne la possibilité aux femmes d'accéder à l'égalité, à l'autonomie sociale et à l'indépendance économique.

En Inde, plus de 40 millions de femmes manquent à l'appel et ces chiffres ne font que s'aggraver. Ce sont des petites filles que l'on a empêché de naître, qui ont été tuées à la naissance ou que l'on a laissé mourir en bas âge. La plupart du temps et surtout dans les régions rurales où les valeurs patriarcales prédominent, les filles sont considérées comme des êtres sans valeur et élevées dans cette culture d'infériorité. L'enjeu essentiel, dans ce vaste pays, demeure le changement de statut des femmes. L'instruction est le premier chemin dans la voie de l'émancipation.

Sruti est née de la rencontre à Bénarès entre Alexandrine Lambotte-Saligari, sage-femme et présidente de la branche française, et Shashi Singh, travailleuse sociale et présidente de la branche indienne. La branche française apporte un appui technique et financier à la branche indienne qui met en place et supervise les projets de Sruti.

En 2004, 12% des enfants de la planète en âge de fréquenter l'école primaire n'y étaient pas scolarisés (dont 57% de filles). Les pays d'Afrique et d'Asie du sud sont les plus touchés. Dans le secondaire, le chiffre mondial est de 95 filles non scolarisées pour 100 garçons ; des écarts qui s'aggravent encore lorsqu'on regarde d'un côté à l'autre. Sur la période 2000-2004, le taux mondial d'alphabétisation des adultes est passé à 84% pour les hommes et 72% pour les femmes. Les chiffres sont respectivement de 92% et de 48% en Afrique de l'est et centrale (Uganda et Ouganda). En Inde, 35% des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans sont illettrées contre 25% des garçons du même âge (www.un.org).

CLARA

« En France, dans le cyclisme, il y a peu de moyens donnés aux filles. Contrairement aux garçons, les filles sont isolées dans leurs clubs. »

Droit à la mixité

rendons nos droits universels



Année course cycliste féminine n'est retravaillée, à part par les championnes du monde. Les coupes de monde féminines, presque ni ont qu'elles existent. C'est le même jour que les hommes, elles arrivent une heure avant.

« **Le milieu du cyclisme** est des plus machos. Les filles doivent se débrouiller pour acheter leurs vélos. Les prix de course sont de l'ordre du 1/10^e, voire du 1/100^e de ce que touchent les garçons. J'ai fait une grimpe de col récemment, il y avait 1000 € pour le premier et zéro pour la première. Alors évidemment, on n'était que 4 filles. Pour survivre dans le cyclisme, les femmes sont obligées de travailler ; c'est le cas des 9/10^e d'entre elles, qui s'entraînent pendant leurs congés. Il n'y a que deux femmes dans l'équipe de l'Union Cycliste Internationale, c'est très peu. Le plus souvent, elles sont à l'étranger, en Italie et en Allemagne. Il y a deux équipes en France, qui n'ont que peu de moyens. Il y a un Tour de France féminin en août, sur 4-5 jours, qui traverse quelques villes. Nous avons eu la chance de connaître le Tour de France féminin de 1984 à 1989. J'ai été deux fois deuxième et porté trois fois le maillot jaune. Tout cela fut possible parce que Monsieur Levitan, à l'époque directeur du Tour, pensait que faire concourir des femmes apporterait un plus au Tour de France. Il avait raison, ce fut formidable. Et puis très vite, on a trop parlé de nous. Alors le milieu du cyclisme a étouffé l'affaire. Le directeur a changé et le suivant s'est dépêché d'enlever les filles. Après, il y a eu un Tour féminin. Il était pas mal au début, même si c'est un peu prétentieux de dire cela, parce que mon mari et moi l'avons pratiquement mené bénévolement pendant deux ans. Nous étions derrière l'organisation et la logistique, petites mains dans les coulisses. Puis après, tout s'est arrêté. » - **Jeanne Longo**

Jeanne Longo est née le 31 octobre 1944 à la Péronne, une petite ville rurale de l'Oise. Depuis, elle a remporté 1024 victoires, 34 records du monde, été lauréate championne du monde, 11 fois championne d'Europe, 11 fois championne du monde, 106 médailles aux Jeux Olympiques, les championnes du monde et les championnes de France. Elle a été trois fois de France, Médaillée pour l'année et remportant 4450 km sur son vélo à Mexico en 1984. Elle a obtenu le record du monde des vitesses féminines en une année, toujours en France, en 1984. Elle a été sacrée championne de France du contre-la-montre le 20 juin 1980.

« Handicapée, ce n'est pas mon identité. Je ne suis pas un adjectif qualificatif ni un participe passé. Je suis une femme citoyenne. »

Droit à l'égalité rendons nos droits universels

L'association *Femmes pour le dire, femmes pour agir* (FDEFA) aide les personnes en situation de handicap, quelle que soit leur visibilité, et lutte contre toute forme de discriminations.



10% de la population mondiale vit avec un handicap (ONU).

En France, sur 8,6 millions de personnes en situation de handicap au sens large, 56 % de femmes. Sur 1,8 million de personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap, 45 % de femmes. Le taux de chômage des personnes ayant un handicap reconnu par l'administration est près de 2,5 fois supérieur à celui de l'ensemble des actifs. (Dares et Agrépt).

612 € : allocation mensuelle maximum adulte handicapé ; les associations et leuront un revenu d'existence dérisoire, au mieux le Smic.

CLARA

« Que signifie l'égalité, que veut dire « même chance pour tous » ? Notre combat quotidien, avec *Femmes pour le dire, femmes pour agir* (FDEFA), c'est de changer le regard sur nos différences. Malgré les lois, la mentalité profonde n'a pas vraiment évolué. Les femmes sont toujours victimes de discrimination. Lorsqu'elles sont en situation de handicap, elles vivent une double discrimination, qui devient triple si elles ont la peau noire, par exemple. On a trop souvent tendance à faire un raccourci et dire : l'aveugle, la naine... Nous ne voulons plus l'entendre ! Depuis 2003, nous crions haut et fort que nous sommes des citoyennes à part entière. Le handicap n'est pas notre identité, il est dû aux hasards de la vie. Nous sommes avant tout des personnes, des femmes, citoyennes, avec des compétences. Puisque nous n'avons pas les mêmes possibilités de départ, nous allons être autrement capables d'accomplir les actes de la vie quotidienne, autrement capables de réaliser notre travail. »

- Maudy Piot, présidente de FDEFA

« Le droit au travail est un droit fondamental, son application ne devrait pas être différente selon le sexe. »

Droit à l'égalité salariale et professionnelle

rendons nos droits universels



L'inégalité au travail constitue l'un des sujets d'actes de Femmes solidaires. Sur le terrain, dans les permanences, les militantes rencontrent régulièrement des femmes victimes de cette inégalité et les accompagnent.

81% des femmes de 25 à 59 ans travaillent.

Le salaire horaire brut total d'une femme est inférieur de 16% à celui d'un homme.

20% des femmes salariales travaillent à temps partiel (21% des hommes).

Les femmes occupent 83% des emplois à temps partiel et 68% des emplois non qualifiés.

42% des femmes ont accès à la formation continue (44% des hommes).

Les femmes obtiennent les deux tiers des bons salaires.

« Le travail est émancipateur pour les femmes ; il leur permet d'acquiescer l'autonomie et donc de faire leurs propres choix de vie. En France, depuis 1972, de nombreuses lois ont été promulguées sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail. La plus vaste est la loi Roudy (1983) qui affirmait le principe d'égalité des droits de manière étendue en incluant tout le champ professionnel : embauche, formation, promotion... La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a inscrit dans son premier article que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales ». Malgré ces lois et alors que les femmes représentent près de la moitié de la population active, l'égalité au travail n'existait toujours pas en 2009. L'inégalité la plus connue concerne les différences de salaires. Selon les méthodes de calcul, l'écart varie de 16% (salaire horaire brut total) à 27% (rémunération brute totale - entreprises de 10 salariés et plus) ; cette différence atteint 32% entre les femmes et les hommes titulaires d'un 2^e ou d'un 3^e cycle. Le temps partiel concerne principalement les femmes, 83%, avec un salaire moyen de 926€ par mois en 2007. Quant à la part de ces femmes auxquelles le temps partiel est imposé, aucun chiffre. Des chiffres qui aident à comprendre pourquoi les femmes sont majoritaires parmi les travailleurs précaires et pauvres, pourquoi elles représentent en France environ 80% des pauvres. Dès l'embauche, les salaires des femmes diplômées des plus grandes écoles sont inférieurs de 10% à ceux de leurs collègues masculins. Par la suite, les femmes ont un accès moins important à la formation continue et aux promotions ou évolutions au sein des entreprises ; les employeurs mettent en avant la maternité comme frein. » - Gwendoline Lefebvre, référente de la commission travail et autonomie financière de Femmes solidaires



CLARA

Droit à la laïcité

rendons nos droits universels



Née en Ukraine en 1972, Djemila Benhabib fait Dna en 1994 pour se réfugier en France avec sa famille menacée par les islamistes. En 1997, elle part pour le Québec. Journaliste, elle est l'auteur de *Ma vie à contre-Coran*.

« Mon arrière-grand-mère

était sans doute la première femme en Algérie à avoir obtenu le certificat d'études. Je me souviens d'elle parcourant le journal, lisant la chronique des mariages, des naissances et des décès. Dans les années 90, les islamistes voulaient exclure les femmes de l'espace public et par conséquent interdire aux filles l'accès à l'école. Pouvais-je accepter d'avoir une vie moins avancée que celle de mon aïeule ? Impossible... Je ne pouvais rester sans rien faire. Si l'injustice est universelle, la justice doit l'être aussi. Le féminisme permet de rétablir l'équilibre et seule la laïcité est garante de l'égalité des sexes. La laïcité comme valeur, contrairement à l'intégrisme qui est une idéologie sexiste, misogyne, homophobe et raciste. Aujourd'hui, l'intégrisme se manifeste partout dans le monde, il est devenu une internationale agissante. À nous de rendre la laïcité internationale, de porter l'héritage des Lumières et de continuer les luttes populaires. A-t-on oublié que la laïcité est un principe historique cumulatif acquis par des luttes successives ? L'Europe a-t-elle oublié le siècle des Lumières qui voulait fermer la porte au religieux pour permettre l'émergence de l'individu en tant que tel ? Les Lumières sont la négation même du communautarisme. N'ayons pas peur de mettre en avant l'existence de l'individu en tant que tel et son droit au bonheur, loin des pesanteurs religieuses et communautaristes. En Occident, toute complicité entretenue localement avec des intégristes est une gifle que l'on donne aux démocrates et aux femmes des pays où sévissent des intégristes. Quand la laïcité recule en France, elle recule partout ailleurs dans le monde et les droits des femmes avec. » - Djemila Benhabib

Laïcité / Principe de séparation de la sphère civile de la sphère religieuse, l'État n'exerce aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir politique.

1905 : Séparation de l'Église et de l'État, application légale du principe de laïcité en France.

Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » (art. 1).

1984 : Circulaire Bayrou qui recommande l'introduction à l'école de tous les « signes extérieurement ».

Mars 2004 : Loi qui encadre, en appliquant du principe de laïcité, le port de signes ou tenues extérieurement dans les écoles, collèges et lycées publics.

Droit à vivre en paix

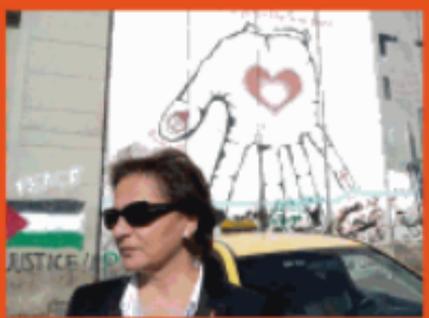
rendons nos droits universels

4,7 millions de Palestiniens réfugiés en Jordanie, dans le bande de Gaza, en Tunisie, au Liban et en Syrie, vivent dans l'espoir du retour en Palestine. En 2003, 45 % de Palestiniens travaillaient contre 47,7 % des hommes. Jusqu'en 2007, 10% des hommes faisaient des études à 7 ans contre 6,7 % des femmes. Les femmes sont les victimes de violences déplorables en 2005 : des violences sexuelles (43,7 %), physiques (24,1%), psychologiques (14,9%) (Bureau central des statistiques palestiniennes - Université de Birzitt).

« Les Palestiniennes sont des héroïnes invisibles qui surmontent leur souffrance en silence. » - Hind Khoury

« Le service militaire en Israël ne sert pas la défense de notre pays, il sert principalement l'occupation. » - Noa Levy

Exposante d'origine chrétienne, Hind Khoury (photo) représente l'actualité palestinienne en France. L'Israélienne Noa Levy est refusée et militante pacifiste.



« Depuis l'expulsion de leur terre en 1948, les Palestiniennes ont pris en charge le fardeau de l'aide humanitaire, le rôle de pilier de la famille et luttent aux côtés des hommes pour la libération de la Palestine. Après la première Intifada, beaucoup d'entre elles se sont mises à porter le voile, dans un mouvement identitaire. Depuis, l'agression de l'occupation, l'augmentation dramatique de la pauvreté et du chômage, l'enfermement et l'échec du processus de paix ont favorisé la montée du fondamentalisme et la régression de leurs droits. Pour qu'elles retrouvent leur place dans notre société, nous devons en finir avec l'occupation israélienne qui dure depuis 1967. » - Hind Khoury

« J'ai refusé de servir dans l'armée israélienne parce que je voulais choquer pour que ça change. Le service militaire a longtemps été une étape évidente dans la vie de chaque Israélien, homme ou femme. Avec pour mythe le fait que le service sert la défense de notre pays alors qu'en réalité, aujourd'hui, il sert principalement l'occupation. Pas question pour moi de servir dans une telle armée et j'ai fait ce que j'ai pu pour construire un mouvement qui rende mon refus public. Sept ans après, je peux dire que ça a porté ses fruits : le ministère de la Défense parle de 25% de jeunes qui ne font pas l'armée. » - Noa Levy

« Un monde sans prostitution est possible. »

Droit à un monde sans prostitution

rendons nos droits universels



Malka Marcovich est co-fondatrice du Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de nombreuses femmes de violence sexuelle et discriminations sexistes (1996). Elle est directrice pour l'Europe de la Coalition contre la traite des êtres humains (CATWF).

« La prostitution, on en parle souvent de manière joyeuse en France et ailleurs, surtout dans les médias. La France des « p'tites femmes de Pigalle » a nourri tout un imaginaire culturel. Sur les sites internet où il y a des activités consacrées à la prostitution en Thaïlande, les bars portent des noms rappelant Paris, Pigalle, etc... L'imaginaire mondial est nourri de cette culture prostitutionnelle et de fantasmes qui viennent malheureusement de France. Cet imaginaire est sans doute ce qui est le plus difficile à transformer car, s'il y a des programmes pour lutter contre la traite (la traite c'est quelque chose qui semble horrible), finalement on trouve normal que les hommes achètent le corps des femmes, et qu'elles soient des objets sexuels. Notre combat ne s'arrête pas à la traite des femmes, il s'étend à la marchandisation des corps. Il faut travailler prioritairement sur les représentations que l'on a de la prostitution et non pas seulement sur cette image infantilissante de la fille pauvre à qui l'on a enlevé le passeport. On nous parle toujours des pays d'où ces femmes sont originaires, mais on ne fait jamais la carte du monde des pays d'où viennent les hommes qui « consomment » ces femmes. La prostitution, la traite et la pornographie sont véritablement des lieux de construction du racisme sexiste. Un monde sans prostitution est possible. » - Malka Marcovich

La Suède est le premier pays au monde à avoir adopté (1999) la pénalisation des clients « proxénètes », suivie, en Europe, par la Norvège (2004) puis l'Irlande (2005) ; ces pays sont prohibitionnistes. En Allemagne, aux Pays-Bas ou en Suisse, la prostitution est légale ; ces pays ont réglementations.

La France est un pays dit « abolitionniste » ; seuls le proxénétisme et le racolage dit « passif » sont interdits (2003). On y estime à 15 000 le nombre de prostituées (dont 70% de femmes), 5 à 7 000 clients qu'à Paris.

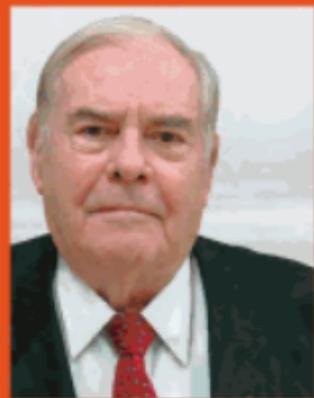
« En 2008, dans les comités du Secours populaire en France, on a enregistré entre 15 et 20 % de demandes d'aides supplémentaires (près de 30 % à Paris). »

Droit à vivre sans violences : la pauvreté rend nos droits universels

70 millions d'emplois sont créés, 20 millions sont perdus, 10 millions sont menacés d'expulsion et 3 millions sont supprimés. En France, le Secours populaire a aidé au quotidien en 2008 plus d'un million et deux de personnes : aide alimentaire avec la distribution de 95 millions de repas, aide vestimentaire à plus de 400 000 de familles, aide au logement avec 30 000 hébergements d'urgence, aide au départ en vacances pour 5 317 adultes et enfants pour une semaine minimum, et plus de 50 000 enfants pour une journée, accès à la culture avec 30 000 places de spectacle.

« Le drame s'étend à la jeunesse,

le Secours populaire français a aidé 100 000 jeunes en 2008 dont 15 000 étudiants. Les bénévoles développent des accueils spécifiques pour les étudiants, les étudiantes en difficulté. Nous rencontrons aussi des jeunes sans diplôme, sans travail, sans soins et un très grand nombre de familles monoparentales avec essentiellement des femmes et des enfants. Nous recevons aussi beaucoup d'enfants de familles d'immigrés, vivant sans ressources et pour certaines avec la « peur au ventre » d'être expulsées. Enfin, nous remarquons des travailleuses et travailleurs pauvres dont le salaire ne leur permet pas de se nourrir, de se loger, de s'habiller et de se soigner correctement. Sans parler du nombre croissant de personnes âgées qui demandent de l'aide et puis, phénomène nouveau, des femmes, des hommes des classes moyennes, des petits commerçants et même des chefs d'entreprises peu habitués à cette situation, qui se rendent dans les permanences d'accueil et de solidarité. Et combien de personnes n'osent pas venir « demander », d'où la nécessité de rechercher les « misères cachées », les drames personnels méconnus des voisins et des voisins. Une association qui se nomme « Femmes Solidaires » et une autre association de solidarité qui s'appelle « Secours Populaire » ont forcément des terrains à défricher ensemble. C'est ce qui se passe dans de nombreux départements où des partenariats se nouent entre les deux comités pour mener à bien des objectifs communs. » - Julien Laurpêtre, président du Secours populaire français



Pour le Secours populaire français, la solidarité signifie agir en partenariat en France, en Europe et dans le monde, dans le respect de la rigueur, pour créer un vaste réseau d'entraide qui rassemble des personnes de bonne volonté, de toutes conditions et opinions.

« Tant qu'il y aura des inégalités, le féminisme ne sera pas ringard. »

Droit à une société féministe

rendons nos droits universels

Sabine Salmon est présidente de Femmes solidaires, association fédérant 196 comités locaux et un réseau de 10 000 militantes qui travaillent à l'égalité femme/homme et luttent contre les rapports de domination.



Chaque année, Femmes solidaires accueille 2 000 femmes au téléphone et en reçoit 2 500 dans ses permanences.

Les femmes consacrent quotidiennement 3000 aux tâches domestiques contre 1500 pour les hommes.

Le taux d'élus est de 18,5 % de députées en 2007 et 16,9 % de sénatrices en 2004. La même année, 47,6 % de conseillers régionaux étaient élus à la proportionnelle et 10,9 % de conseillers généraux au scrutin uninominal (Ministère du Travail).

28,5 % d'ont la proportion de femmes dans les classes préparatoires scientifiques en 2006-2007. Cette part est de 26,3 % dans les écoles d'ingénieurs. Les femmes représentent 77,1 % des effectifs dans les écoles préparant aux fonctions sociales (Ministère de l'Éducation nationale).

En 2007, 146 femmes ont été écartées sans les coups de leur conjoint et, en 2005-2006, 130 000 ont été victimes de viols.

« Le féminisme est une aventure contemporaine, il a besoin d'un mouvement populaire. Le combat pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est loin d'être achevé. Jamais les aspirations des femmes à l'égalité et leur désir d'émancipation n'ont été aussi malmenés qu'aujourd'hui. Les femmes sont dans une situation plus soumise que leurs aînées. La montée des intégrismes religieux et le retour à l'ordre moral sont inquiétants. La situation de la jeunesse était déjà préoccupante il y a dix ans et elle s'est aggravée. Il est nécessaire de former les éducateurs et les acteurs sociaux aux questions de l'égalité, de la mixité. Nous croyons à l'éducation non sexiste. Mais aujourd'hui, il est temps de passer à la vitesse supérieure pour toucher plus largement les acteurs sociaux et faire évoluer les mentalités dès la petite enfance, penser autrement les rapports filles-garçons. On culpabilise souvent les mères, il faut cesser ce mode de pensée. Certes, elles possèdent les clés de la transmission, elles sont donc au cœur des combats féministes, cependant, les institutions doivent relayer ce combat. Tant qu'il y aura des inégalités, le féminisme ne sera pas ringard. » - Sabine Salmon

« Usez de votre liberté pour promouvoir la nôtre ! » - Aung San Suu Kyi »

Droit à la liberté politique ou d'expression rendons nos droits universels

Info Birmanie

Jane Birkin est aux côtés de l'association Info Birmanie pour négocier la libération d'Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers politiques birmanais. Sur la photo, lors de l'une des nombreuses manifestations organisées devant l'ambassade de Birmanie à Paris.

« Aung San Suu Kyi est la dirigeante du parti démocrate birman, la Ligue nationale pour la démocratie. Arrêtée pour la première fois en juillet 89, elle a passé au total 14 des 20 dernières années en prison ou assignée à résidence. Les généraux birmanais lui ont maintes fois offert la liberté à condition qu'elle quitte le pays, ce qu'elle a toujours refusé pour rester auprès de son peuple. Elle vit dans un isolement total, coupée de sa famille et de ses proches, sans aucun moyen de communication. En 1991, Aung San Suu Kyi reçoit le prix Nobel de la paix pour ses actions non-violentes en faveur de la démocratie. Malgré le harcèlement et les intimidations, elle ne cesse de prôner le dialogue et la réconciliation en Birmanie.

La junte détient plus de 2 000 prisonniers politiques : députés élus en 1990, étudiants, moines, syndicalistes, travailleurs sociaux, représentants des minorités ethniques. Durant les deux dernières années, leur nombre a doublé.

En condamnant une nouvelle fois Aung San Suu Kyi en août 2009, les militaires birmanais veulent empêcher la principale figure de l'opposition de peser sur le résultat des élections en 2010 et l'écarter totalement du processus politique. » - Isabelle Dubois, coordinatrice d'Info-Birmanie



1947 : Première tentative d'autonomie en Birmanie rejetée par le Général Aung San (père d'Aung San Suu Kyi), assassiné la même année.

1948 : Indépendance du pays qui devient une démocratie parlementaire.

1962 : Coup d'Etat du Général Ne Win. Le pays est depuis dirigé d'une main de fer par des militaires qui se succèdent.

8 août 1988 : L'armée tire sur une foule venant protester contre le régime. De nombreux opposants sont arrêtés, dont Aung San Suu Kyi.

1990 : Lors d'élections libres, le parti d'Aung San Suu Kyi arrive en tête, le pouvoir ne lui sera jamais donné.

Septembre 2007 : Révoltes de Saffers en référence à la couleur des vêtements des moines venant protester contre le pouvoir. Le Japon occupe la foule, craint des cuisines de moines pacifistes.

2009 : A l'issue d'un processus qui lui est interdit pour avoir laissé les Américains introduire chez elle, Aung San Suu Kyi est de nouveau condamnée à 18 mois d'assignation à résidence. La junte craint ainsi la dirigeante des futures élections prévues pour 2010.

Ky à la Gandhi, Mandela, Victor Havel, et
Aujourd'hui, Aung San
continue de méditer,
penser, écrire,
résister, agir, lutter...



CLARA

Photo : Info-Birmanie / Association Française pour la Démocratie en Birmanie - Le Courrier International - 2010

« Le courage et la détermination des femmes Afar les ont poussées à s'opposer à la pression de la société. »

Droit à vivre sans mutilations sexuelles féminines

rendons nos droits universels

« Les femmes Afar (région du nord-est de l'Éthiopie) vivent dans une extrême pauvreté, sans eau, sans électricité, avec pour priorité leur survie et celle de leur famille. Dans ce contexte, leur courage et leur détermination les ont poussées à s'opposer à la pression de la société en refusant d'exciser leurs fillettes. Des pionnières car, en 2005, lorsqu'elles en ont pris la décision, elles étaient encore bien seules à aller à l'encontre de la tradition et mises à l'index de leur communauté. Le but des mariages, en partenariat avec Femmes solidaires, est d'inverser la tendance. Chaque fillette non excisée a une marraine dont les dons permettent de la scolariser et de l'habiller ; elle reprend sa place dans la communauté. Sur place, l'association Gamissa (« celle qui protège ») est chargée du suivi du projet. En ayant ouvert la voie, les femmes Afar tissent chaque jour une chaîne de solidarité solide. Elles permettent notamment à Femmes solidaires d'intervenir dans les établissements scolaires sur cette question à partir d'un projet de solidarité réciproque. Une idée de femmes pour aider d'autres femmes. » - Anniek Margot, référente du projet mariage en pays Afar pour Femmes solidaires



La région Afar est restée en marge de tout développement économique. On y trouve le plus fort taux d'analphabètes d'Afrique. Le mariage précoce aujourd'hui près de 50 filles, d'autres candidates attendent leur tour.

Dans cette région d'Éthiopie, le taux d'excision peut atteindre 98 % des filles. Dans certains villages, une femme sur deux meurt d'hémorragie en accouchant. Les mutilations sexuelles féminines continuent une brève sur trois en Afrique, c'est-à-dire 130 millions de femmes, avec 3 millions de nouvelles cas par an. Elles sont également observées dans la péninsule arabique, ainsi qu'en Malaisie et en Indonésie. En France, on estime que 85 000 femmes et fillettes sont nées mutilées en métropole de l'ère. Pourtant, les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (art. 222-9) et de 20 ans de réclusion criminelle dans le cas d'un enfant de moins de 15 ans, punies par un accordant légal. La loi française est applicable à toute personne vivant sur le territoire national de façon régulière ou française, même si la mutilation en question a l'étranger.